

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---+---

DECRET N° 78-96 du 8 avril 1978

chargeant le Camarade Issifou BOURATMA,
Ministre de la Santé Publique, de l'in-
térim du Camarade Adolphe BIAOU, Mi-
nistre de la Fonction Publique et du
Travail pour compter du 8 avril 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouverne-
ment ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er :- Pour compter du 8 avril 1978, le Camarade Issifou BOURATMA,
Ministre de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre de la Fonc-
tion Publique et du Travail, pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2 :- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 avril 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SSG 4 ASP-MFPT 6 Autres Ministères
13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJD-TNSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc.
3 JORPB 1.